

Jeudi 1^{er} décembre 2016

P8_TA(2016)0458

Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance: date de mise en application du règlement *I****Résolution législative du Parlement européen du 1^{er} décembre 2016 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance en ce qui concerne sa date de mise en application (COM(2016)0709 — C8-0457/2016 — 2016/0355(COD))****(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

(2018/C 224/38)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2016)0709),
- vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C8-0457/2016),
- vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu sa résolution du 14 septembre 2016 sur le règlement délégué du 30 juin 2016 complétant le règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP) par des normes techniques de réglementation concernant la présentation, le contenu, le réexamen et la révision des documents d'informations clés et les conditions à remplir pour répondre à l'obligation de fournir ces documents (C(2016)03999 — 2016/2816(DEA)), et en particulier son paragraphe 4 ⁽¹⁾,
- après consultation de la Banque centrale européenne,
- après consultation du Comité économique et social européen,
- vu l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 23 novembre 2016, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 59 de son règlement,
- vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0356/2016),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle sa proposition ou la remplacer par un autre texte;

⁽¹⁾ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2016)0347.

Jeudi 1^{er} décembre 2016

3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P8_TC1-COD(2016)0355

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 1^{er} décembre 2016 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2016/... du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance en ce qui concerne sa date de mise en application

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2016/2340.)
